



S3PI PA

Presqu'île d'Ambès (33)

Inventaire des rejets aqueux dans les eaux superficielles des industries et STEP de la presqu'île d'Ambès

Proposition technique et financière

Réf : A24491 /PACISO05475 -02

CLD / OL / CLy

18/12/2019



BURGEAP Agence Sud-Ouest • 4 Boulevard Jean-Jacques Bosc - Les portes de Bègles – 33130 Bègles
Tél : 05.56.49.38.22 • Fax : 05.56.49.89.69 • burgeap.bordeaux@groupeginger.com



SOMMAIRE

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | Votre demande – données d'entrée | 3 |
| 2. | Atouts de BURGEAP | 3 |
| | 2.1 Une connaissance globale des métiers de l'environnement..... | 3 |
| | 2.2 Une équipe de projet..... | 3 |
| | 2.3 Une bonne connaissance de la problématique..... | 4 |
| | 2.4 Certifications et qualifications..... | 6 |
| 3. | Proposition technique | 7 |
| | 3.1 Périmètre de l'étude..... | 7 |
| | 3.2 Inventaire des sources et caractérisation des émissions | 7 |
| | 3.3 Caractérisation des milieux..... | 9 |
| 4. | Conditions d'exécution | 10 |
| | 4.1 Conditions générales de vente | 10 |
| | 4.2 Déontologie, clauses de confidentialité et absence de conflit d'intérêt..... | 10 |
| | 4.3 Documents fournis..... | 10 |
| | 4.4 Planning et délais de mobilisation | 10 |
| | 4.5 Hygiène et sécurité | 10 |
| | 4.6 Limites et conditions de réalisation des prestations | 11 |
| | 4.7 Nos autres prestations | 11 |
| 5. | Proposition commerciale | 12 |
| | 5.1 Bordereau de prix..... | 12 |
| | 5.2 Clauses commerciales..... | 12 |
| | 5.2.1 Montant de l'offre | 12 |
| | 5.2.2 Révision des prix..... | 12 |
| | 5.2.3 Taxes | 13 |
| | 5.2.4 Conditions de facturation et règlement..... | 13 |
| | 5.2.5 Validité de l'offre..... | 13 |
| | Accord sur proposition | 15 |

ANNEXES

Annexe 1. CV des intervenants

Annexe 2. Présentation de BURGEAP

| | |
|---|-----------|
| CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE..... | 14 |
|---|-----------|

1. Votre demande – données d'entrée

La presqu'île d'Ambès et ses environs sont en particulier soumis à la pollution chimique de différentes industries soumises à autorisation.

Une évaluation des risques sanitaires a été réalisée sur cette zone par BURGEAP en 2010. L'objet de l'étude était d'évaluer l'excès de risque sanitaire chronique encourus par les populations riveraines exposées aux rejets atmosphériques des industries soumises à autorisation de la presqu'île d'Ambès et des activités du Grand Port Maritime de Bordeaux ainsi que de l'UIOM de Cenon.

Le SPPPI de la presqu'île d'Ambès a décidé en juillet 2019 de réaliser une étude sur les émissions de polluants, par **les industries et les STEP**, dans **les eaux de la presqu'île**, sur le même principe que celle menée sur les rejets atmosphériques.

La première étape de cette étude, objet de la présente proposition, consiste en un bilan des émissions chroniques des industries et des STEP de la presqu'île d'Ambès.

2. Atouts de BURGEAP

2.1 Une connaissance globale des métiers de l'environnement

BURGEAP est un bureau d'ingénierie à haute valeur ajoutée technique dans tous les métiers de l'environnement avec 60 ans d'expérience et plus de 20 000 références. BURGEAP traite notamment des problématiques liées à l'environnement urbain (assainissement des eaux pluviales et usées, gestion des déchets), à l'environnement industriel (études d'impact environnemental, dépollution des sols, pollution atmosphérique et nuisances olfactives, management de l'environnement, études des risques sanitaires entre autres) ou à la protection de la ressource en eau et plus globalement du patrimoine naturel et de la biodiversité.

L'activité de BURGEAP couvre plus de 100 métiers répartis dans les secteurs suivants : eau / sites et sols pollués / assainissement / air-odeurs / déchets / milieux naturels / dossiers réglementaires – audits environnementaux / risques industriels – légionnelle / environnement nucléaire / déconstruction / métrologie / énergie / santé publique / développement durable.

Ces éléments font de BURGEAP un acteur majeur des métiers de l'environnement, possédant une solide connaissance globale du domaine des pollutions industrielles.

Au travers de ses experts, BURGEAP possède l'ensemble des compétences pour gérer intégralement le projet et assurer une continuité entre les phases ainsi qu'une communication efficace avec le Groupe de travail.

BURGEAP dispose d'une parfaite maîtrise des différentes problématiques rencontrées dans le cadre de cette consultation : pollution atmosphérique, interprétation des résultats d'analyses environnementales et évaluation des risques sanitaires notamment dans le contexte particulier d'une évaluation globale sur une zone industrielle.

2.2 Une équipe de projet

Le responsable global du projet sera :

- **Christelle LE DÉVÉHAT, expert BURGEAP en santé-environnement**, avec 20 ans d'expérience professionnelle dans le domaine santé-environnement, est actuellement directrice de projet au sein du département « air, conseil, industrie » de BURGEAP, où elle assure un rôle de référent-métier dans le domaine de « l'évaluation des risques sanitaires » (contrôle qualité des dossiers, veille technique et scientifique, développement des outils, etc.). Son principal domaine de compétence se situe dans la qualité de l'air et ses impacts sur la santé, où elle exerce en étroite collaboration avec les industriels,

les collectivités, les aménageurs, les administrations (DREAL, ARS) ou les institutions (Anses, Ministère de l'environnement, Haut Conseil de Santé Publique, Direction Générale de la Santé).

Responsable de projet sur de nombreux dossiers d'évaluations des risques sanitaires liées aux plateformes industrielles (ERS globale de Lacq, Ambes, Fos, Lavera, Port-Jérôme, ...) ou sur les études de zones, elle exerce également son activité en lien avec les pollutions des sols ou de l'eau. A ce titre, elle a été sollicitée par le groupe de travail ministériel sur le guide relatif aux études zones ainsi que par le HCSP dans le cadre de « l'Évaluation des risques sanitaires dans les analyses de zone - Utilité, lignes méthodologiques et interprétation ». **Elle assurera le pilotage du dossier et réalisera la vérification de l'ensemble des points techniques du dossier.**

Elle sera assistée par :

- **Zachary NICOLET-DUMAS**, ingénieur d'études à l'agence BURGEAP de Bordeaux. Il intervient dans l'activité « EAU ». Ingénieur Hydraulicien et Hydrologue, il intervient dans les études techniques en hydrologie et hydraulique urbaine et fluviale : diagnostic de cours d'eau, continuité écologique, modélisation des écoulements et les études liées à l'assainissement pluvial (réseaux, bassins de rétention, etc.), aux aménagements de cours d'eau (seuils, ouvrages de protection, etc.), à des aménagements hydrauliques de type stations de relevage/refoulement, ouvrages de raccordements/rejets.
- **Jean-Marie LE COËNT**, Directeur de projets à BURGEAP depuis 2013. Il intervient dans l'activité « EAU ». Ingénieur hydrologue/hydraulicien avec plus de 15 ans d'expérience, il intervient dans des études techniques en hydrologie et hydraulique urbaine et fluviale: diagnostic, continuité écologique, modélisation des écoulements, volet eau des projets d'aménagements (éco-quartier, éco-cité, ZAC, infrastructures linéaires, zones aéroportuaires), génie écologique appliqué aux cours d'eau.

2.3 Une bonne connaissance de la problématique

BURGEAP possède de nombreuses références dans le domaine de la pollution chimique en lien avec les rejets dans les eaux superficielles et des évaluations de risques sanitaires dans l'environnement d'installations industrielles complexes.

Sont présentées ci-après quelques références d'étude réalisées par BURGEAP.

| Actualisation partielle de l'étude d'impact des installations (49) | |
|--|---|
| Maître d'ouvrage : LAFARGE Années : 2013 Durée de la mission : 4 mois | Description : <ul style="list-style-type: none"> • Etude de l'influence de la centrale d'enrobage sur la qualité de l'eau destinée au réseau d'eau potable et risques sanitaires associés • Interprétation, expertise et recommandations. |
| Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires du site de Jarry (69) | |
| Maître d'ouvrage : ARKEMA Années : 2018 Durée de la mission : 2 mois | Description : <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des émissions aqueuses • caractérisation des risques sanitaires liés au vecteur « eau » |
| Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires du site de Vertolaye (63) | |
| Maître d'ouvrage : SANOFI Années : 2013 Durée de la mission : 6 mois | Description : <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des émissions aqueuses • caractérisation des risques sanitaires liés au vecteur « eau » • Interprétation, expertise et recommandations |

| Etude d'impact du rejet aqueux du site de Rion des Landes (40) | |
|---|---|
| Maître d'ouvrage : ARKEMA Année : 2017-2018 Durée de la mission : 24 mois | Description : <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement physico-chimiques et biologiques dans le Retjons de la canal de la Mollenave dans le compartiment eau • Réalisation d'incides macrophytes (IBMR) et omacroinvertébrés de petits cours d'eau (I2M2) et expertise <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation, expertise et recommandations. • Evaluation des risques sanitaires sur le volt EAU |
| Etude d'impact du rejet aqueux du site d'Indre (44) | |
| Maître d'ouvrage : ARCELOR Année : 2016 Durée de la mission : 6 mois | Description : <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement physico-chimiques et biologiques dans la Loire dans le compartiment sédiments • Réalisation d'indices oligochètes (IOBS) et test écotoxicologiques (Brachionus) <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation, expertise et recommandations |
| Etude d'impact du rejet aqueux du site de Mont (64) | |
| Maître d'ouvrage : ARKEMA Année : 2016 à 2018 Durée de la mission : 18 mois | Description : <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement physico-chimiques et biologiques dans la Gèule dans les compartiments eau et sédiments • Réalisation d'indices macroinvertébrés (I2M2), oligochètes (Traits fonctionnels) et d'incides diatomées (IBD) <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation, expertise et recommandations |
| Etude environnemetale du rejet de saumures sur le Ribes (69) | |
| Maître d'ouvrage : SANOFI Année : 2015 à 2018 Durée des missions : 12 mois par mission | Description : <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement physico-chimiques et biologiques sur le Ribes, le Cornatel et le Méginant dans le compartiment eau • Réalisation d'indices macroinvertébrés (IBGN), d'incides diatomées (IBD) <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire amphibiens et odonates • Interprétation, expertise et recommandations |
| Etude d'impact du rejet aqueux du site de Feyzin (69) | |
| Maître d'ouvrage : ARKEMA Année : 2016 Durée de la mission : 3 mois | Description : <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement physico-chimiques et biologiques dans le Rhône dans les compartiments eau et sédiments • Réalisation d'incides diatomées (IBD) et oligochètes (TRFs) et expertise macroinvertébrés <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation, expertise et recommandations. |
| Etude d'impact du rejet aqueux du site de Roussillon (38) | |
| Maître d'ouvrage : OSIRIS Années : 2012 et 2014 Durée de la mission : 3 mois | Description : <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement physico-chimiques et biologiques dans la Dore dans les compartiments eau et sédiments • Réalisation d'incides diatomées (IBD) et oligochètes (TRFs) et expertis macroinvertébrés <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation, expertise et recommandations. |
| Etude d'impact du rejet aqueux du site de Sisteron (05) | |
| Maître d'ouvrage : SANOFI Année : 2014 – 2015 Durée de la mission : 3 mois | Description : <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement physico-chimiques et biologiques dans le Buèche ey la Durance dans les compartiments eau et sédiments • Réalisation d'indices macroinvertébrés (IBGN), d'incides diatomées (IBD) et oligochètes (TRFs) <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation, expertise et recommandations |

| Etude d'impact du rejet aqueux du site de Lesgor (40) | |
|---|---|
| Maître d'ouvrage : MLPC (ARKEMA) Année : 2014 à 2016 Durée de la mission : 24 mois | Description : <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement physico-chimiques et biologiques dans le Luzou dans les compartiments eau et sédiments • Réalisation d'indices macroinvertébrés (IBG-DCE), d'indices macrophytes (IBMR) et oligochètes (TRFs) <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation, expertise et recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Bilan technico-économique • Evaluation des risques sanitaires sur le volt EAU |
| Etude d'impact du rejet aqueux du site de Ste Agathe (54) | |
| Maître d'ouvrage : ARCELOR Année : 2014 - 2016 Durée de la mission : 12 mois | Description : <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement physico-chimiques et biologiques dans le Luzou dans les compartiments eau et sédiments • Réalisation d'indices macroinvertébrés (IBGN), d'indices diatomées (IBD) et poisson (IPR) <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation, expertise et recommandations |
| Recherche de sources de PCB sur le bassin versant de la Basse, affluent de la Têt (66) | |
| Maître d'ouvrage : DREAL Languedoc Rousillon Année : 2015 Durée de la mission : 18 mois | Description : <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement de sédiments dans la Basse et la Têt pour analyse physico-chimiques de PCB <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation, expertise et recommandations |

2.4 Certifications et qualifications

Réaliser des prestations de qualité est, depuis sa création en 1947, un des objectifs majeurs de la société BURGEAP. Cet engagement se concrétise par les certifications et qualifications suivantes :

- [Certification ISO9001/2015](#) pour la totalité de ses activités par DNV Business Assurance ;
- Certification de service comme « [prestataire dans le domaine des Sites et Sols Pollués](#) » en conformité avec les normes de référence NF X 31-620 parties 1, 2 & 3 de juin 2011 par le LNE ;
- [Qualifications OPQIBI](#) ;



- Certification MASE : BURGEAP a entamé une démarche progressive de certification MASE ; six agences ont déjà obtenu cette certification, dont l'agence de Bordeaux .



Notre démarche « qualité » évolutive s'appuie sur la veille technologique et réglementaire, la formation, le contrôle des fournisseurs, l'expertise à chaque étape clé de la prestation, la traçabilité des documents et la prise en compte de vos remarques.

3. Proposition technique

3.1 Périmètre de l'étude

Il est acté que seuls les rejets sur **les eaux superficielles** seront concernées par l'étude engagée par le S3PI. La liste des **industriels** concernés sera identique à celle retenue dans le cadre de l'étude de zone.

| | | |
|---------------------------------|--|---|
| CD TRANS | ENTREPOT PETROLIER DE LA GIRONDE (EPG) | COFELY SERVICES (SETHELEC) |
| CEREXAGRI | FORESA France (CASCO) | SIMOREP ET COMPAGNIE SOCIETE DU CAOUTCHOUC SYNTHETIQUE MICHELIN |
| CLEAN 33 | GPMB – Grand Port Maritime de Bordeaux | SPBL - LETIERCE |
| COBOGAL | PROCINER - SOVAL | UNION INVIVO |
| DERICHEBOURG | SAIPOL - DIESTER INDUSTRIE - LESIEUR | VERMILION REP |
| DPA BASSENS et BAYON SPBA AMBES | SANOFI WINTHROP INDUSTRIE | VEOLIA RECYCLAGE |
| AKZONOBEL - UNITE C92 | SARP INDUSTRIES CENTRE SIAP | YARA |
| ENROBES DE GIRONDE | SEA INVEST BORDEAUX | |

Les rejets des STEP seront également pris en compte dans l'inventaire. Sur la zone de la presqu'île d'Ambes, deux STEP principale seront considérées :

- La **station d'épuration de Ambès** : elle traite les eaux usées d'une partie de la commune.
- La **station d'épuration de Ambarès-Sabarèges** : elle traite les eaux usées des communes de Artigues, Cenon Lormont, Carbon Blanc, Bassens, Ambarès, St Louis De Montferrand et St Vincent de Paul.

3.2 Inventaire des sources et caractérisation des émissions

Au préalable au recueil de données, il sera nécessaire de choisir une année de référence en concertation avec le GROUPEL. Pour chaque site retenu, nous vérifierons au préalable sur la base de la consultation des déclarations GEREP que l'année retenue est représentative des émissions du site ; dans le cas contraire, nous choisirons pour ce site une autre année de référence.

La présente offre intègre la participation de la Cheffe de projet à une réunion de démarrage avec le GROUPEL.

Le recueil de données aura pour objectif d'identifier, de localiser et de caractériser l'ensemble des sources de composés dans les eaux superficielles.

Ce travail sera réalisé à partir de la consultation du DDAE de chaque ICPE soumises à autorisation et/ou de l'EQR associée, ou encore des bilans de fonctionnement, des bases des installations classées, des sources cartographiques (via geoportail...), des études d'impact des ICPE et aménagements, des dossiers RSDE, etc. En effet, les déclarations GEREP seules ne peuvent suffire dans la mesure où seuls les rejets supérieurs aux seuils déclaratifs sont renseignés.

Les sources de données complémentaires qui pourront être utilisées seront :

- LE SIEAG¹ (Système d'Information sur l'Eau du bassin Adour Garonne) ;
- L'OpenData de Bordeaux Métropole²

Une attention particulière sera portée sur les substances critiques pour l'estuaire et ses affluents, identifiées dans le cadre du SAGE. Il est entendu par "substances critiques pour l'estuaire et ses affluents", les substances représentant un risque d'écotoxicité chronique ou vis-à-vis des usages, notamment parmi les substances visées par la circulaire RSDE (04/02/02 et 05/01/09), la circulaire du 7 mai 2007, le SDAGE et les substances médicamenteuses. Certaines de ces substances sont d'ores et déjà identifiées (substances dangereuses et pertinentes du SDAGE : cadmium, HAP, PCB, tributylétain, ...).

Les éléments collectés nous permettront de renseigner une base de données (format Excel), pour chaque émetteur et pour chaque point de rejet dans les eaux superficielles comprenant :

- la localisation,
- les caractéristiques du rejet (le débit d'émission, la température de rejet, ...),
- la nature et la quantité des composés rejetés ainsi que les éventuelles variations d'émissions,
- la modalité d'estimation des flux (mesures ponctuelles, suivi continu, estimation théorique, avec les incertitudes assorties si possible),
- les conditions de fonctionnement (type de fonctionnement : continu ou ponctuel, les périodes d'arrêt, les incidents³ ...).

Le renseignement de la base de données se fera en étroite collaboration avec les industriels, le GROUPEL, et plus particulièrement la DREAL. Pour cela, au démarrage de l'étude, les coordonnées d'un interlocuteur privilégié par site nous seront communiquées de façon à faciliter et optimiser les échanges.

Pour les STEP, les coordonnées d'un interlocuteur privilégié au sein de la division de l'eau à Bordeaux Métropole.

La base de données ainsi renseignée sera transmise à chaque interlocuteur pour concertation. Elle fera déjà état, à ce stade, des données collectées et analysées mais également des données manquantes et des premières hypothèses pour pallier à ces manques. Nous justifierons du choix des données retenues et préciserons systématiquement la source et la nature des données utilisées.

Chaque industriel pourra ainsi valider la base et apporter si nécessaire des compléments aux données qu'il jugera incorrectes ou incomplètes.

A l'issue de ce travail, un point entre BURGEAP et le GROUPEL sera réalisé. BURGEAP récapitulera, pour chaque industriel/STEP, sous forme d'un tableau synthétique global l'état du recueil de données (complet, partiel avec la liste des données manquantes, néant).

L'ensemble des données seront présentées dans un rapport avec une fiche propre à chaque industriel/STEP. Le rapport précisera in fine les données manquantes. Il n'est pas prévu dans la présente offre la réalisation de mesure ou de quantification des rejets quelle qu'elle soit. .

La cartographie des points de rejets sera réalisée sous SIG afin de pouvoir être intégrée dans le système de l'Observatoire cartographique intégré OESiPA/PIGMA.

¹ <http://adour-garonne.eaufrance.fr/carto/carte>

² <https://opendata.bordeaux-metropole.fr/pages/accueil/>

³ Il est à noter que les rejets accidentels ne sont pas intégrés dans le recueil des données

3.3 Caractérisation des milieux

Cette phase n'est pas incluse dans la présente offre et fera l'objet d'une proposition complémentaire.

4. Conditions d'exécution

4.1 Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente ci-jointes font partie intégrante du contrat.

4.2 Déontologie, clauses de confidentialité et absence de conflit d'intérêt

Comme le précise sa [charte de la déontologie](#), BURGEAP s'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations relatives à cette étude. A votre demande, un accord de confidentialité spécifique pourra être signé. BURGEAP certifie au maître d'ouvrage l'absence de conflits d'intérêt entre la réalisation de cette mission et les prestations ou relations commerciales que BURGEAP aurait pu faire ou avoir sur ce site avec des tiers.

4.3 Documents fournis

Dans le souci d'éviter toute consommation inutile de ressources naturelles, notre offre prévoit par défaut la fourniture de tous les livrables (notes, comptes rendus de réunion, rapports intermédiaires et finaux, plans et figures) en version électronique uniquement, sous forme de fichiers au format PDF, transmis par courriel ou via notre plate-forme FTP de transfert de données. Seuls les documents relatifs à la prévention des risques (plan de prévention), s'ils sont nécessaires pour la mission, seront imprimés.

Toutefois, si vous nous en faites la demande, nous vous fournirons les rapports finaux, plans et figures en autant d'exemplaires « papier » souhaités (dont 1 reproductible le cas échéant). Ils vous seront alors facturés en sus, sur la base du prix unitaire indiqué dans notre proposition commerciale.

Le rapport final remis sera réputé définitif dans un délai de 30 jours en l'absence de remarques écrites de votre part ou de l'administration.

4.4 Planning et délais de mobilisation

Nous interviendrons sous 10 jours à compter de la réception de votre accord écrit sur la présente proposition.

La prestation de BURGEAP durera 12 semaines (3 mois).

Cette durée ne prend en compte que les prestations pleinement gérées par BURGEAP. Toutes conséquences liées à d'autres intervenants (tels que, par exemple, transmission de documents, autorisations administratives, etc.) doivent s'y rajouter.

Nous vous tiendrons informé par e-mail de tout décalage du planning imprévisible à ce stade ou imputable à d'autres intervenants sur site ou à des découvertes fortuites. Nous déterminerons avec vous les solutions à adopter alors pour répondre au mieux à vos attentes.

4.5 Hygiène et sécurité

sans objet



4.6 Limites et conditions de réalisation des prestations

Restent à la charge du S3PI PA :

- l'information des différentes parties prenantes ;
- la fourniture des coordonnées (téléphone et mail) de chaque responsable environnement (ou interlocuteur pour l'étude) des sites concernés.
- les prestations ou réunions supplémentaires non explicitement prévues au présent devis.

4.7 Nos autres prestations

BURGEAP peut également vous accompagner sur les thématiques suivantes :



- qualité de l'air, étude odeurs et de risques sanitaires ;
- sites et sols pollués, études de pollution pyrotechnique ;
- études d'impact sur l'environnement ;
- efficacité énergétique, énergies renouvelables, géothermie ;
- gestion des déchets ;
- surveillance environnementale ;
- gestion des eaux pluviales, superficielles ou souterraines et maîtrise des risques inondations ;
- hydrogéologie du génie civil ;
- démantèlement, déconstruction, désamiantage ;
- dossiers réglementaires (études d'impacts, dossiers ICPE...) ;
- audits de due diligence et réglementaires.

5. Proposition commerciale

5.1 Bordereau de prix

| N° Prix | Désignation | U | Qtés | P.U. €/HT | Montant €/HT |
|-------------------------|--|---|------|-----------|------------------|
| <i>1</i> | <i>inventaire des rejets dans les eaux superficielles</i> | | | | |
| 1.1 | collecte des données pour les sites industriels | F | 1 | 5 250,00 | 5 250,00 |
| 1.2 | collecte des données pour les STEP | F | 1 | 1 550,00 | 1 550,00 |
| 1.3 | Cartographie des rejets | F | 1 | 750,00 | 750,00 |
| <i>2</i> | <i>Rapport</i> | | | | |
| 2.1 | Rédaction d'un rapport de synthèse et contrôle qualité global de la prestation | F | 1 | 1 550,00 | 1 550,00 |
| <i>3</i> | <i>Réunions</i> | | | | |
| 3.1 | réunion de démarrage avec le GROUPEL | u | 1 | 1 350,00 | 1 350,00 |
| 3.2 | réunion de restitution | u | 2 | 1 350,00 | 2 700,00 |
| Total général HT | | | | | 13 150,00 |
| TVA 20 % | | | | | 2 630,00 |
| Total TTC | | | | | 15 780,00 |

La présente offre inclue la participation à 1 réunion de travail du GROUPEL et 2 réunions de restitution.
Toute réunion supplémentaire sera facturée en sus au prix de 1 350 € HT.

5.2 Clauses commerciales

5.2.1 Montant de l'offre

Le montant de l'offre est de 13 150 € H.T. sur la base du programme exposé précédemment.

Tous nos prix s'entendent hors taxes, BURGEAP est assujetti à la TVA au taux de 20%.

Seuls les prix unitaires et les forfaits sont contractuels, la facturation se faisant sur la base des quantités réellement exécutées.

Ces prix s'entendent pour une intervention du lundi au vendredi, aux horaires habituels de travail.

Les éventuelles reprises du rapport et réunions de présentation non comprises dans cette offre, feront l'objet d'un avenant.

5.2.2 Révision des prix

Au cas où nos prestations s'étendraient sur plus d'un an, nos prix seront révisés au bout de la première année sur la base de l'indice SYNTEC (Syn) selon la formule :

$$P = P_0 \left(0,10 + 0,90x \frac{Syn}{Syn_0} \right)$$

P = prix révisés

P0 = prix de la présente offre

Syn = Indice Syntec du mois de réalisation d'un élément de prestation

Syn0 = Indice Syntec du mois de la présente offre

5.2.3 Taxes

Tous nos prix s'entendent hors taxes, BURGEAP est assujetti à la TVA au taux de 20%.

5.2.4 Conditions de facturation et règlement

- Facture d'acompte : 10 000 € à la commande ;
- Facture du solde : 3 150 € à la remise du rapport.

La facture d'acompte est réglable à réception, l'encaissement conditionnant le démarrage effectif de la prestation. Les autres factures sont réglables à 30 jours, date de facturation.

5.2.5 Validité de l'offre

La présente proposition est valable 2 mois.

Passé ce délai, nos prix seront actualisés sur la base de l'indice SYNTEC (Syn) selon la formule :

$$P = P_0 \frac{Syn}{Syn_0}$$

Christelle LE DEVEHAT

Directrice de projet



Olivia LLONGARIO

Responsable Adjointe d'activité « Air, Conseil, Industrie »



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**1) FORMATION DES CONTRATS**

Les contrats liant BURGEAP et son client, sont formés notamment par :

- la définition de la prestation : termes de références, spécifications techniques, pièces graphiques, offre technique,
- les conditions particulières de la réalisation : délais, garanties, réserves et limites des prestations, etc.
- les conditions financières : coûts, conditions de paiement, actualisation ou révision des prix, durée de validité, etc.

En l'absence de précisions spécifiques, les conditions générales ci-après sont applicables.

2) PRIX

Sauf stipulation contraire, les prix sont présentés hors TVA (taxe à la valeur ajoutée) et exprimés en euros. Ils sont établis dans les conditions économiques en vigueur le mois précédant celui de la remise de la proposition. Ils sont variables en fonction des conditions économiques exprimées par l'indice SYNTEC.

3) RÈGLEMENTS

Les factures sont émises conformément aux conditions de l'offre. En l'absence de spécifications particulières édictées par BURGEAP, le règlement se fera en deux ou trois termes : un acompte à la commande et le solde à la terminaison de la prestation. Les factures d'acompte sont dues à réception de facture et leur encaissement conditionne le démarrage effectif de la prestation, les factures intermédiaires et finales sont dues à trente jours date de facturation.

Conformément à la législation en vigueur et de convention expresse, en cas de retard de paiement, les sommes dues porteront de plein droit intérêt sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal en France, à compter de la date d'échéance de l'impayé, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Les termes de paiement ne peuvent être retardés sous quelque prétexte que ce soit, même contentieux.

Selon l'application des articles L. 441-3 et L. 441-6 du Code de commerce, tout débiteur payant une facture après l'expiration du délai de paiement devra verser à son créancier une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement.

En cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fonds de commerce ou de son matériel par l'acheteur, comme dans le cas où l'un des paiements ou l'acceptation des traites ne sont pas effectués à la date prévue, les sommes dues deviennent immédiatement exigibles quelles que soient les conditions convenues antérieurement.

4) DÉLAIS ET PÉNALITÉS

Sauf stipulations contraires, les délais de réalisation commencent à courir après l'encaissement du premier paiement et de l'ordre de service de commencer les prestations. Des pénalités pour retard ne peuvent être exigées que s'il existe une

convention expresse et écrite entre les parties. Elles ne pourront être appliquées que si le retard provient du fait de BURGEAP et s'il a causé un préjudice réel et constaté contradictoirement. Les pénalités de retards sont plafonnées à 5% du montant de la prestation. En l'absence de convention expresse, les délais d'exécution sont donnés à titre indicatif et sont observés dans la limite du possible : les retards éventuels ne peuvent justifier l'annulation de la commande ou le droit à indemnité pour le dommage direct ou indirect causé par eux.

BURGEAP est dégagé de plein droit de tout engagement relatif aux délais, de toute sanction ou pénalité pour retard :

- 1) si les conditions de paiements prévues à la commande n'ont pas été observées par l'acheteur,
- 2) si les renseignements, échantillons, documents, préparatifs, prestations à la charge de l'acheteur ne sont pas fournis à la date prévue,
- 3) en cas de force majeure ou d'événements tels que : lock-out, grèves, épidémies, guerre, réquisitions, incendie, inondations, interdictions ou retard de transport, toute autre cause amenant un chômage total ou partiel pour BURGEAP ou ses fournisseurs, modifications légales de l'horaire de travail ou, enfin, tous autres faits indépendants de la volonté de BURGEAP.

5) PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Si des prestations supplémentaires s'avéraient nécessaires, celles-ci feront l'objet d'un avenant.

6) INTERVENTION SUR LE TERRAIN

En cas d'intervention sur le terrain, ce dernier est réputé libre d'accès pour les personnes et les engins utiles à la prestation envisagée. Les ouvrages cachés auront été signalés par le client à BURGEAP et de manière générale tous les éléments ayant une incidence sur la sécurité des personnes et des biens.

7) CAUTIONS

Les cautions d'avance de démarrage sont réduites automatiquement et proportionnellement au fur et à mesure des remboursements effectifs. Les cautions de bonne fin sont réputées automatiquement levées 1 mois après la remise du rapport final relatif à la prestation. De façon générale les documents remis par BURGEAP seront réputés acceptés un mois après leur livraison.

8) ÉTENDUE DES OBLIGATIONS

BURGEAP mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des prestations conformément aux règles de l'Art sous réserve de l'aléa géologique ou de cas de force majeure.

9) SECRET/CONFIDENTIALITÉ

Le personnel de BURGEAP est tenu à l'observation d'une totale discrétion et, de ce fait, s'interdit de communiquer à des tiers tout

renseignement concernant la nature et le résultat des travaux exécutés par BURGEAP à la demande et avec la participation des clients, sans leur accord. Il en est de même de tous les renseignements concernant les installations, les procédés de fabrication, etc., qui sont communiqués à BURGEAP confidentiellement pour la remise d'une proposition, ou à l'occasion des prestations. Sauf avis contraire, BURGEAP peut faire figurer la prestation dans la liste des références dont il peut se prévaloir à titre commercial. En cas de confidentialité, le texte ne précisera pas les résultats de l'étude.

10) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Sauf stipulations contraires, BURGEAP conserve intégralement la propriété des plans, études, projets mis en œuvre pour la réalisation des offres ainsi que les calculs, procédés, tours de main, savoir-faire, brevets... qui sont mis en œuvre ou mis à disposition, notamment lors de l'établissement des devis et de la réalisation des prestations, et qui ne peuvent être communiqués à des tiers, ni faire l'objet d'exécution sans notre accord formel. En contrepartie, le Client de BURGEAP est propriétaire des rapports et de leurs conclusions ; BURGEAP ne peut en faire état sans l'accord de son Client. Au cas où les prestations fournies aboutiraient à une invention brevetable, il sera conclu, entre BURGEAP et le client, une convention particulière qui précisera le régime de propriété des résultats. Il est dès à présent convenu que la répartition des droits tiendra compte de l'apport financier et intellectuel de chacun. BURGEAP conserve la propriété des prestations vendues jusqu'au complet paiement du prix. En cas de redressement judiciaire de l'acheteur la propriété des prestations restées impayées pourra être revendiquée par BURGEAP.

11) ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Dans toute contestation se rapportant aux affaires traitées, la juridiction française s'applique notamment en matière de fiscalité, les Tribunaux de Nanterre seront seuls compétents quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.

12) LIMITATIONS DES RESPONSABILITÉS

La responsabilité de BURGEAP ne pourra être recherchée pour tout dommage matériel et immatériel au-delà des seuils garantis par ses polices d'assurances dont les attestations sont disponibles à la demande.

13) ASSURANCES

BURGEAP est assuré pour les conséquences de sa responsabilité à concurrence des montants figurant sur les attestations qui peuvent être fournies sur demande. Au-delà, les coûts d'assurance supplémentaire seront facturés à l'identique.

Accord sur proposition

► Exemple à nous retourner complété, accompagné de l'acompte à la commande

Votre correspondant à BURGEAP : C. LE DEVEHAT

Tél : 06 32 83 17 09

Courriel : c.le.devehat@groupeginger.com

N° de proposition : Réf : A24491 /PACISO05475 -02

du : 18/12/2019

Société : S3PI PA

Objet de la proposition : Inventaire des rejets aqueux dans les eaux superficielles des industries et STEP de la presqu'île d'Ambes - Presqu'île d'Ambès (33)

Montant: 13 150 €HT

A cette proposition s'appliquent nos conditions générales de vente jointes à cette proposition.

Conditions de facturation et règlement :

- Facture d'acompte : 10 000 € à la commande ;
- Facture du solde : 3 150 € à la remise du rapport.

La facture d'acompte est réglable à réception, l'encaissement conditionnant le démarrage effectif de la prestation.
Les autres factures sont réglables à 30 jours, date de facturation.

► Société à facturer

► Envoyer la facture à (si différent de société à facturer)

Nom de la Société :

A l'attention de :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Votre numéro de TVA intracommunautaire :

« J'accepte la proposition ainsi que les conditions générales de vente.
Je conserve un exemplaire de ce document. »

Date :

M/M^{me}/M^{lle} :

Mail :

Téléphone :

Signature :

Cachet de la Société

Commande à retourner à l'adresse suivante :

BURGEAP Agence Sud-Ouest • 4 Boulevard Jean-Jacques Bosc - Les portes de Bègles – 33130 Bègles

Tél : 05.56.49.38.22 • Fax : 05.56.49.89.69 • burgeap.bordeaux@groupeginger.com

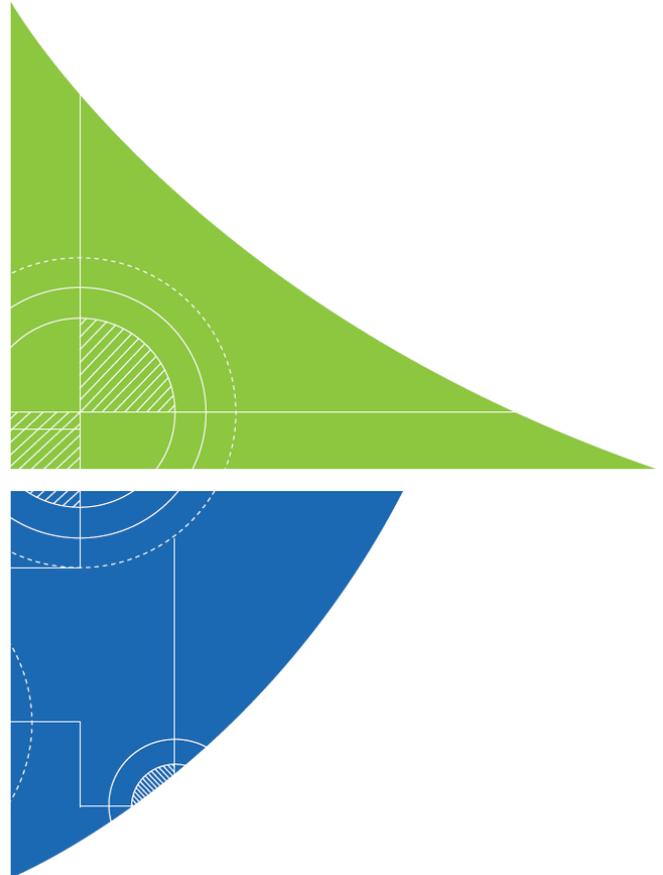
Règlement des factures à adresser à :

BURGEAP, 143 avenue de Verdun – 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél : 01.46.10.25.70 • Fax : 01.46.10.25.64 • burgeap@groupeginger.com

SAS au capital de 1 200 000 euros dirigée par Michèle CYNA

SIRET 682 008 222 003 79 / RCS Nanterre B 682 008 222/ Code APE 7112B / CB BNP Neuilly – S/S 30004 01925 00010066129 29

ANNEXES



Annexe 1. CV des intervenants

Cette annexe contient 8 pages.

Christelle LE DÉVÉHAT

46 ans

20 ans d'expérience
dont 15 ans dans la
société

► Formation

Ingénieur santé-
environnement

- Magistère en Hygiène du Travail et de l'Environnement – Cnam / IHIE Ouest Angers
- Perfectionnement en évaluation de risque sanitaire – analyses des incertitudes – EHESP
- Étude d'impact sur la santé (EIS) - EHESP, 2017

► Langues

Français, langue
maternelle

Anglais, niveau courant

Allemand, notions

► Expériences professionnelles

• BURGEAP

Ingénieur Expert
Depuis Juin 2004

- **HPC Envirotech**,
Ingénieur d'étude 2004

• CNAM - IHIE

Conservatoire National
des Arts et Métiers –
Institut d'Hygiène
Industriel et de
l'Environnement
Chargée d'études
2001-2003

• CEDRE

Centre de Documentation
de Recherche et
d'Expérimentations sur les
pollutions accidentelles
des eaux
Chargée de mission
1999-2000

Christelle LE DÉVÉHAT est Directrice de projet à BURGEAP depuis 2004 et référent métier en Santé-environnement.

Elle intervient dans les activités « Air – Conseil aux Industries », spécialement dans les problématiques de risque sanitaire, qualité de l'air et toxicologie industrielle et environnementale.

Principales qualifications

- Expertise-en Evaluation des Risques Sanitaires
- Toxicologie environnementale et industrielle
- Qualité de l'air intérieur/extérieur
- Communication sur les risques auprès du public, des clients (publics, privés) et des organismes instructeurs (DREAL, ARS)
- Études d'exposition des travailleurs et de risques en ambiance de travail

► Missions récentes

✓ EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

Missions d'expertise

- Tierce-expertise des évaluations de risques sanitaires du Centre Spatial Guyanais (CSG) pour le compte de la DEAL (Guyane)
- Expertise de l'étude des risques sanitaires d'une future centrale gaz – EDF (Guadeloupe)
- Analyse critique de l'étude des risques sanitaires et de l'impact du projet sur le climat au regard des Meilleures Technologies Disponibles – EDF (La Réunion)
- Mission d'expertise pour encadrer la réalisation du volet sanitaire d'un DDAE – Sanofi Aventis (27)
- Avis sur l'Évaluation Détaillée des Risques et estimation de coûts de dépollution - GIAT INDUSTRIES/ NEXTER SYSTEMS (17)

Étude sanitaire de zone avec comité de pilotage

- Étude de zone - HAINAUT CAMBRESIS DOUAISIS pour le S3PI
- Étude de zone – Vallée de Seine (78) pour la DRIEE Ile de France
- Evaluation des risques sanitaires globale liés aux rejets atmosphériques de 19 sites industriels de la Z.I. de Port Jérôme (76) pour la DRASS, le Syndicat Mixte de Port-Jérôme (SMPJ) et l'Association Air Normand.
- Evaluation des risques sanitaires globale liés aux rejets atmosphériques de 20 sites industriels du bassin de Lacq (64) (Total, Arkema, Chimex, Finorga...).
- Evaluation des risques sanitaires liés aux rejets atmosphériques de 22 sites industriels de la zone industrielle de Fos sur mer (13) (ARCELOR, ESSO, Arkema, SOLAMAT Merex, LYONDELL...).
- L'évaluation des risques sanitaires liés aux activités de la Zone Industrielle Lavéra dans les Bouches-du-Rhône (13) pour la DRIRE PACA.

Evaluation des risques sanitaires et études d'impact

- 2016/2019 : Évaluation des risques sanitaires liés aux émissions des sites industriels du secteur de la production d'énergie, de traitement des déchets, de la chimie, de la pétrochimie, de la production de matériaux, de la construction automobile, de la fonderie, des centrales d'enrobées à chaud, ...
- 2016/2019 : Études « air et santé » de niveau I : dans le cadre de projets de réaménagements urbains, de création de centres commerciaux, de création de tramway, de création de route, de création de voies de contournement d'agglomérations, de création de nœuds autoroutiers,
- 2010 : Étude air et santé dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social de la première ligne de tramway de Casablanca

Évaluation des risques sanitaires et Sites et sols pollués

- 2017/2018 : Étude d'impact et évaluation des risques sur le compartiment eau – MLPC Rion des Landes
- 2016 : Étude d'impact et évaluation des risques sur le compartiment eau – MLPC Legors
- 2017 : Diagnostic, interprétation de l'état des milieux, plan de gestion et analyse des risques résiduels - Décharge de la Grève des Courses Saint-Brieuc (22),
- 2017 : Tour « Canal+ » - Avis technique sur les études réalisées suite aux désordres constatés dans le 5ème sous-sol (92)
- Analyse Résiduelle des Risques sur un ancien site fabriquant des engrais, suite à des travaux de dépollution à Granville (50)

✓ POLITIQUES PUBLIQUES

Qualité de l'air

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de valeurs repères pour la gestion de l'air intérieur pour le Haut Conseil de Santé Public - **H CSP**
- Impacts sanitaires et environnementaux des points d'apport volontaire des déchets - **ADEME**
- Étude sur les liens entre le changement climatique et la qualité de l'air, avec les conséquences sur la santé humaine - **Ministère en charge de l'environnement**
- Assistance à la réalisation d'un protocole d'étude relative à l'exposition au benzène au voisinage des stations-services- Agence Nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail – **ANSES**

Santé/environnement

- Diagnostic territorial santé-environnement de la Martinique
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement PRSe3 de la région Corse -

✓ **HYGIÈNE INDUSTRIELLE**

- 2014/2018 : Réalisation d'une étude portant sur les risques sanitaires potentiels pour les agents amenés à intervenir sur les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration, Eurométropole de Strasbourg (67),
- 2018 : Définition des équipements de protection dans le cadre de la réalisation des chantiers test de nettoyage des fonds d'archives du site de St Gobain
- Etudes de données analytiques d'environnement de travail sur le site du terminal pétrolier de Fos-sur-mer, Grand Port Autonome de Marseille (13) ;

✓ **COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES**

- ETUDE DE RISQUE SANITAIRE : Comment faire d'une obligation réglementaire un outil d'aide à la décision environnementale – Environnement Industrie (13)
- Evaluation des risques sanitaires liés à l'air intérieur : quels référentiels ? - Quoi de Neuf en Hygiène Industrielle – IHIE, juin 2012
- Estimation de l'exposition dans le cadre de l'évaluation des risques sanitaires : de la modélisation à la métrologie ; Journée ATC (Association Toxicologie Chimie), 5&6 mai 2010.

► **Autres Expériences**

- Société HPC Envirotech, Ingénieur d'étude
 - Evaluation des risques liés aux sites et sols pollués (problématique plomb) en concertation avec les services de la DDASS.
 - Réalisation de campagnes de surveillance de la qualité de l'air aux abords des ICPE.
- CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) – (IHIE) Institut d'Hygiène Industriel et de l'Environnement – Chargée d'études
 - Evaluation des impacts des agents chimiques (CMR) sur la santé des travailleurs des installations classées pour l'environnement et élaboration d'un outil de formation destiné aux personnels des DRIRE pour le MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable)
 - Analyse et comparaison des outils méthodologiques utilisés dans le domaine santé-environnement pour le MEDD
 - Réalisation de la partie toxicologie des volets sanitaires des études d'impact, en partenariat avec différents bureaux d'étude (BURGEAP, Arthur Andersen)
 - Définition d'une stratégie de communication sur les risques sanitaires liés aux cimenteries, pour l'ATILH (Association Technique des Industries des Liants Hydrauliques)

Jean-Marie LE COËNT

39 ans

15 ans d'expérience dont 5 ans dans la société

► Formation

Ingénieur hydrologue/hydraulicien

- Ingénieur ISIM (Polytech Montpellier) Sciences et technologies de l'eau Montpellier (34)
- Classe préparatoire aux grandes écoles MPSI et PSI Lycée Sainte-Anne, Brest (29)

► Langues

Français, langue maternelle

Anglais, niveau courant

Espagnol, niveau moyen

► Expériences professionnelles

• BURGEAP

Chef de projets puis directeur de projets depuis 2013

• ANTEAGROUP

Chef de projets (2008-2013)

• EGIS EAU

Ingénieur de projets (2004-2008)

• INGEROP

Ingénieur d'études (2003-2004)

► Références à l'international

Chine (Wuhan (Hubei), Lushan (Sichuan), Suzhou (Jiangsu))

Côte d'Ivoire (Abidjan)

Qatar (Doha)

Turquie (Gaziantep)

Mexique (Mexico D.F)

Jean-Marie LE COËNT est Directeur de projets à BURGEAP depuis 2013. Il intervient dans l'activité « EAU ».

Principales qualifications

- Etudes techniques en hydrologie et hydraulique urbaine et fluviale: diagnostic, continuité écologique, modélisation des écoulements, volet eau des projets d'aménagements (éco-quartier, éco-cité, ZAC, infrastructures linéaires, zones aéroportuaires), génie écologique appliqué aux cours d'eau.
- Maîtrise d'œuvre d'ouvrages liés à l'assainissement pluvial (réseaux, bassins, etc), aux aménagements de cours d'eau (franchissement, protection de berges, ouvrages de protection), à des aménagements hydrauliques de pompage (forages et réseaux de surface d'exhaures associés, stations de relevage/refoulement, ouvrages de raccordements/rejets).
- Etudes technico-règlementaires : dossier Loi sur l'Eau, étude d'impact.
- Elaboration des réponses aux appels d'offres et des propositions techniques et financières.
- Gestion technique et financière des projets.

◆ Missions récentes

Etudes hydraulique urbaine

- Site nucléaire confidentiel : étude des scénarios des risques d'inondation pour des événements extrêmes (ruissellement, inondations fluviales, dysfonctionnement d'ouvrages, etc),
- ZAC Amédée à Bordeaux : coordinateur technique de l'ensemble des bureaux d'études en charge de la conception de plusieurs ilots promoteur – BOUYGUES IMMOBILIER,
- Etude et conception en assainissement eaux pluviales et eaux usées sur gares SNCF requalifiées (Villetaneuse (93), Massy (91)),
- Réalisation d'une dizaine de schémas directeurs d'assainissement eaux pluviales de collectivités avec modélisation hydraulique des écoulements : Brest Métropole Océane (29), ville de Saint-Nazaire (44), Deauville (14), etc,
- Etudes de conception de schéma d'assainissement eaux pluviales d'infrastructures : routes, autoroutes (A9 à Montpellier), aéroports (Notre-Dame-des-Landes (44), Châteauroux (36), Cayenne (973)), nombreuses ZAC, sites industriels (usines pharmaceutiques, site nucléaire, etc),
- Projet FASEP – Eco-quartier Marcory (Côte d'Ivoire). Schéma de gestion de la ville durable sur les thématiques eaux usées et eaux pluviales sur un secteur pilote d'Abidjan,
- Etudes urbaines pour la conception d'une cité franco-chinoise à Wuhan – district de Caidian (Chine) - AFD. Schéma hydraulique de l'éco-cité et développement du concept de « ville-éponge »,

- Projet FASEP - Eco-quartier Gaziantep (Turquie). Schéma directeur des eaux pluviales et étude comparative des scénarios alternatifs de gestion intégrée des ruissellements,

Etudes hydraulique fluviale

- Etude sédimentaire de l'Ariège moyenne et de ses principaux affluents (09),
- Diagnostic sédimentaire du barrage EDF de Peyrouse sur le Gave de Pau (65),
- Etudes hydrauliques de définition de zones inondables et d'incidences de projets vis-à-vis des crues avec modélisation des écoulements : la Touvre à Angoulême (16), la Seine à Cormeilles-en-Parisis (95), la Bièvre à Gentilly (94),
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur expertise de PPRI (EIFFAGE, ICADE, SNPE, etc).
- Etude de pré-faisabilité de réhabilitation des berges à Lushan (Chine) suites aux séismes de 2008 et 2013 - AFD,
- Etude de gestion de la zone humide de Swan Creek à Suzhou (Chine) par techniques de génie écologique - ACE,

Maîtrise d'œuvre

- Maîtrise d'œuvre de conception de reprise d'étanchéité d'un bassin d'arrosage sur un golf (78),
- Maîtrise d'œuvre de conception des travaux de recharge sédimentaire du Drac en amont de Saint-Bonnet-en-Champsaur(05) (PRO, DCE),
- Assistance à maîtrise d'œuvre (VEOLIA) des travaux d'urgence de désengrèvement du Vieux Rhône sur l'île de Crépieux-Charmy(69) (DCE, ACT, DET),
- Assistance à maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de l'assainissement eaux pluviales et eaux usées sur l'ancienne gare RER de Massy(91),
- Chef de projet de la conception technique et de l'assistance en phase travaux d'un système de 80 forages (30 m de profondeur) et 8 chambres de refoulements (100 m³/h à 1 000 m³/h) pour mise à sec de 4 parkings souterrains et 4 stations de Métro en nappe salée à Lusail au Qatar (Vinci construction),
- Maîtrise d'œuvre de conception (APD, PRO et DCE) d'un système de bassin de traitement des eaux autoroutières hivernales en circuit fermé (bassins et boucles de pompages du réseau Vinci Autoroutes) à Saint-Julien-Puy-Lavèze (63),
- Maîtrise d'œuvre des travaux de dévoiement de réseaux d'assainissement eaux pluviales (Ø1400 et Ø2000) à Deuil-la-Barre(95) (DET, AOR) et de mise en séparatif de réseaux d'assainissement à Villetaneuse(93) (DET, AOR).

Dossiers réglementaires

- Volets eaux superficielles des études d'impact DUP du projet de métro Grand Paris Express.

- Dossiers réglementaires loi sur l'eau associés à des projets urbains (départements 33, 91, 95, 79), de lotissements (91, 77), de ZAC (33, 92, 78, 75), de projets routiers (33).

◆ Autres Expériences

- Société **ANTEA GROUP** – Chef de projets
 - Mission de maîtrise d'œuvre liée à des infrastructures linéaires (LGV), des ouvrages de protection contre les inondations (milieu rural et urbain), de protections de berges de cours d'eau,
 - Etudes d'hydrauliques urbaines liées à la réalisation de ZAC, de lotissements et dossiers réglementaires loi sur l'eau.
- Société **EGIS EAU** – Ingénieur de projets
 - Schémas directeur d'assainissement eaux pluviales de plusieurs collectivités, Schémas eaux pluviales d'infrastructures linéaires,
 - Etudes de définition d'ouvrages de protection contre les inondations, modélisation des écoulements en crue de cours d'eau.
- Société **INGEROP** – Ingénieur d'études
 - Assainissement lié à des infrastructures linéaires (routes et autoroutes).

Zachary NICOLET-DUMAS

23 ans
1 an d'expérience

► Formation

Ingénieur
Hydraulicien &
Hydrologue

- Polytech Montpellier Sciences et Technologies de l'Eau (STE) Montpellier (34)
- Ecole Polytechnique de Montréal
- Echange en Génie Civil & Hydraulique des cours d'eau
- Classe préparatoire intégrée de Polytech Lyon

► Langues

Français, langue maternelle

Anglais, niveau courant

Allemand, niveau moyen

► Expériences professionnelles

• BURGEAP

Ingénieur d'études depuis 2019

• SCE Aménagement & Environnement

Stagiaire Ingénieur Hydraulique – Maître d'œuvre

• ALVEO Water & Sanitation (Cape Town)

Stagiaire Ingénieur – Génie des Procédés

► Références à l'international

Montréal, Québec (Canada)

Le Cap (Afrique du Sud)

Zachary NICOLET-DUMAS est ingénieur d'études à BURGEAP depuis 2019. Il intervient dans l'activité « EAU ».

Principales qualifications

- Etudes techniques en hydrologie et hydraulique urbaine et fluviale : diagnostic de cours d'eau, continuité écologique, modélisation des écoulements,
- Etudes liées à l'assainissement pluvial (réseaux, bassins de rétention, etc.), aux aménagements de cours d'eau (seuils, ouvrages de protection, etc.), à des aménagements hydrauliques de type stations de relevage/refoulement, ouvrages de raccordements/rejets.
- Etudes technico-réglementaires : dossier Loi sur l'Eau.

◆ Missions récentes

Etudes hydraulique urbaine

- Gestion des eaux pluviales : Dassault-Aviation Mérignac.

Etudes hydraulique fluviale

- Reprise de deux barrages sur la Jalle (Saint-Médard-en-Jalles).

Dossiers réglementaires

- Dossier Loi sur l'Eau.

◆ Autres Expériences

- Société **SCE Aménagement & Environnement** – Stagiaire Ingénieur – Pôle Hydraulique :
 - missions de maîtrise d'œuvre liées à des reprises de branchements privés, des réhabilitations de collecteurs EP & EU, pose de réseaux en tranchée (AVP, PRO) (Gironde 33) ;
 - études SPP : étude de la possibilité de réemploi de terres excavées polluées lors de la pose de réseaux en tranchée (calculs & plan de gestion des terres) (Gironde 33) ;
 - étude d'impact environnemental pour la pose de conduite en tranchée en Gironde (33) ;
 - analyses des offres : diagnostic et réhabilitation de réseaux pluviaux (Commune de Fargues-Saint-Hilaire 33) ;
 - dossier réglementaire Loi sur l'Eau : pompage en fond de fouille pour la pose de réseaux en tranchée (Gironde 33).
- Société **ALVEO Water & Sanitation** – Stagiaire Ingénieur – Génie des Procédés :
 - diagnostic de cours d'eau ; analyses physico-chimiques, interprétation et rédaction du plan de gestion (région du Western Cape) ;
 - dimensionnement d'une filière de re-use ; Diana Pet Food (région du Western Cape) ;
 - maintenance et suivi des stations de traitement des eaux (région du Western Cape).

Annexe 2. Présentation de BURGEAP

Cette annexe contient 2 pages.

► Une expertise

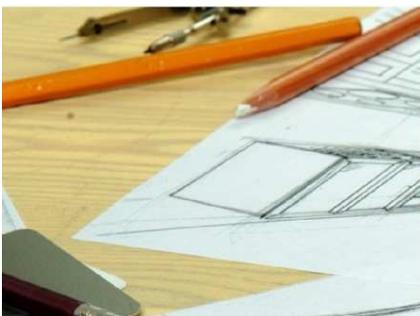
Créé en 1947, BURGEAP, bureau d'ingénierie de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie appartient au groupe GINGER leader français dans l'ingénierie des sols, des matériaux et des ouvrages. BURGEAP a ainsi contribué à la naissance d'un groupe français et indépendant d'ingénierie, incontournable par son offre multidisciplinaire, sa proximité géographique et ses garanties financières.

BURGEAP et GINGER-CEBTP partagent la même vision des prestations d'expertise et confortent leur capacité de mobilisation des équipes sur des projets de grande envergure, nationaux et internationaux. Le groupe possède l'un des réseaux les plus étendus de la profession, avec près de 70 agences garantes d'une grande proximité.

Ce Groupe, c'est aussi plus de 65 000 références dans 80 pays et 1500 collaborateurs à votre écoute. Nos équipes pluridisciplinaires mettent à votre service des expertises intégrées des enjeux énergie, eau, sol et des technologies innovantes. BURGEAP vous offre, acteurs de la ville et de territoires durables ou industriels écoresponsables, une prestation d'ingénierie globale, conseil, formation, assistance à maîtrise d'ouvrage, conception, maîtrise d'œuvre, réalisations clé en main dans vos projets.

► BURGEAP, ingénieurs spécialistes de la gestion des eaux souterraines et superficielles.

BURGEAP est un des acteurs français majeurs dans le domaine de la gestion des eaux souterraines et superficielles. Nous intervenons en France et à l'international sur de multiples projets de restauration de cours d'eau, en hydraulique urbaine, hydrogéologie et en géothermie. Reconnus par les principales Directions Départementales des Territoires, nous pouvons être vos interlocuteurs privilégiés pour la réalisation de vos études.

**► Notre engagement qualité**

Fournir des prestations de qualité est notre objectif depuis plus de 60 ans. Notre [manuel qualité](#) est consultable sur le site Internet de BURGEAP.

Un plan d'assurance qualité est disponible sur demande auprès de notre département «normalisation». Ce PAQ décrira les mesures prévues pour garantir la qualité de la prestation en terme d'organisation interne, de gestion des écarts et réclamations et de suivi de nos sous-traitants et l'application stricte des procédures internes de vérification technique et de validation des études.

► **Déontologie, clauses de confidentialité, absence de conflit d'intérêt**

Dans sa [charte de la déontologie](#), BURGEAP s'engage à respecter la confidentialité de toute information relative à cette étude. A votre demande, un accord de confidentialité pourra être signé. BURGEAP certifie au maître d'ouvrage l'absence de conflits d'intérêt entre la réalisation de cette mission et les prestations ou relations commerciales que BURGEAP aurait pu faire ou avoir sur ce site avec des tiers.



ASSURANCES

BURGEAP est assuré pour les conséquences de ses activités. Nos attestations d'assurance sont disponibles [en ligne](#).

REFERENCES

BURGEAP met à votre disposition son expérience et vous donne un aperçu grâce à ses principales références. Retrouvez-les sur notre site Internet :

[Eau, Energie, ville et territoires](#) / [Environnement industriel](#)

DÉMARCHE RSE, NOTRE ENGAGEMENT DANS UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

CRÉATIVITÉ
ENGAGEMENT
EXCELLENCE

CONFIANCE EN L'HOMME ET EN L'AVENIR

Social
Bien-être au travail (diagnostic des risques psycho-sociaux et mise en œuvre d'un plan d'action) et formalisation d'une mission handicap

Environnemental
Bilan carbone volontaire initialisé en 2011 et décliné en plan d'actions (renouvellement de la flotte de véhicules, réduction des vols intérieurs en avion)

Economique
Renouvellement efficient du parc informatique et déploiement d'une politique volontariste d'Achats responsables

L'engagement en faveur du développement durable fait partie des valeurs fondatrices de BURGEAP depuis sa création. Pour capitaliser l'existant et aller au-delà des obligations réglementaires déjà remplies, BURGEAP déploie depuis 2011 une démarche RSE portée par un Comité de Pilotage transversal en lien avec les salariés (via des relais) et la Direction Générale.

BURGEAP intègre les sept piliers de la RSE au cœur de l'organisation et de la gestion de la société.